PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Compte-rendu du Comité de programmation Leader N°12

27/05/19 à Argelès sur Mer

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

UNION EUROPÉENNE

LEADER

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

REGLE DU DOUBLE QUORUM

Etaient présents :

3 membres titulaires publics + 1 suppléant soit 4 votants

7 membres titulaires privés + 0 suppléant soit 7 votants

(Cf. Feuille de présence Annexe 1)

La règle du double quorum est respectée.

Lors de chaque vote, le ou les membres du comité de programmation qui ont un intérêt direct dans le projet présenté, déposent leur boîtier de vote électronique afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Tableau de relevé de décision

SOMMAIRE

I PASS AVANCE LEADER OCCITANIE 1

II MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION 2

III MODIFICATIONS DE LA FICHE ACTION COOPERATION 3

19-3 : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale 3

IV ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME 5

IV.A Instruction de 4 dossiers par mois et ses conséquences 5

IV.B Etat d'avancement de la programmation 6

V DEPROGRAMMATION DE PROJETS 7

V.A Aménagements de l' Hostal Dels Trabucayres 7

V.B Création d'un Escape Game « L'Intrigue » 8

VI INFORMATION SUR LA COOPERATION 9

VI.A Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales 9

VI.B Montado Agrosylvopastoralisme 10

VI.C Production d'NRJ renouvelable et autoconsommation 11

VI.D Projet Crabes, Algues, Plastiques et agroécologie Nord-Sud 12

VI.E Cinémas de proximité 13

VII ANALYSE DES PROJETS DE L' AXE 1 ET DE L'AXE 2 14

VII.A Développement du Camping Amélia - VTT 14

VII.B Développement d'hébergements insolites - Domaine Oz Arbres 15

VII.C Création d'une collection de lingerie féminine « couture » dans le Haut Vallespir 16

VII.D Création du 1er salon grand public des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales dans les Pyrénées Orientales 17

VIII MODIFICATION DE PROJETS DEJA PRESENTES 18

VIII.A Opération de valorisation oeno-touristique 18

IX PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION 19

I PASS AVANCE LEADER OCCITANIE

Guy Esclopé, Conseiller régional, expose à l'assemblée, le nouveau dispositif intitulé « Pass Avance Leader Occitanie » qui a pour objectif de pallier le retard de paiement du FEADER. Ce système vient substituer des crédits Région aux crédits FEADER pour une durée de 36 mois.

Conformément aux engagements de Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, la Commission Permanente a adopté le 19 avril, un dispositif permettant à la Région Occitanie de préfinancer, pour les porteurs de projet fragilisés, **80% de la part FEADER attendue**.

Ce dispositif, qui concerne les dossiers dont la réalisation est achevée et qui ont fait l'objet d'un dépôt du dossier de demande de paiement de solde auprès de la Région, est désormais en vigueur.

Il s'agit d'une **AVANCE** qui peut durer 36 mois maximum, et qui concerne uniquement les porteurs de projets privés, les communes de moins de 2000 habitants et les GALs.

II MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Plusieurs modifications de la composition du Comité de programmation sont à l'ordre du jour :

1) Démission de :

- **Jean-Luc PUJOL :** Représentant Chambre d'Agriculture

Proposition de le remplacer par :

- **Laurent BARREDA :** Représentant de la Chambre d'Agriculture

2) Démission de :

- **Thierry PAYROU :** Représentant de la Chambre d'Agriculture

Proposition de le remplacer par :

- **Christian SOLER :** Représentant de la Chambre d'Agriculture

Il est demandé au Comité de programmation de se prononcer sur ces modifications :

→ La modification est validée à l'unanimité.

III MODIFICATIONS DE LA FICHE ACTION COOPERATION

19-3 : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale

Le Gal est à l'initiative ou participe à 5 projets de coopération. Afin de pouvoir répondre aux attentes des acteurs du territoire, il est proposé de modifier les dépenses éligibles en y ajoutant les investissements, de la même manière que dans les fiches actions 1, 2 et 3.

Il est proposé de rajouter :

6. COÛTS ADMISSIBLES
4. Dépenses matérielles : - Matériel et équipement : mobilier, informatique, technique, matériel roulant (le matériel d'occasion est éligible) - Construction, rénovation et aménagements de biens immeubles (l'auto-construction est éligible dans des conditions - travaux éligibles au regard du risque et barème - fixées par le comité programmation) - Aménagement extérieurs liés à l'opération : dépenses pérennes hors végétalisation annuelle (l'auto-construction est éligible dans des conditions - travaux éligibles au regard du risque et barème - fixées par le comité programmation) - Signalétique - Machines, outils Les dépenses relatives à l'achat de matériel d'occasion sont éligibles lorsque le matériel n'a pas déjà été financé par une aide européenne au cours des 5 dernières années sous réserve de dispositions plus contraignantes en matière d'aide d'Etat à condition que : - Le vendeur du matériel fournit une déclaration sur l'honneur (datée et signée) accompagnée de la copie de la facture initiale relative à l'achat de matériel neuf par le vendeur ; - Le vendeur mentionné au 1er alinéa a acquis le matériel neuf ; - Le prix du matériel d'occasion n'excède pas sa valeur sur le marché et doit être inférieur au coût de matériel similaire à l'état neuf. Cette condition est justifiée sur la base d'au moins deux devis, ou sur la base d'un autre système approprié d'évaluation tel que des coûts de référence, pour un matériel équivalent ; - Le matériel doit avoir les caractéristiques techniques requises pour l'opération et être conforme aux normes applicables.

Par ailleurs, afin de pouvoir financer les 1ers déplacements dans le cadre d'une coopération, il est proposé d'ajouter le système « de l'idée au projet » dans les actions éligibles :

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS
<u>Actions pré-identifiées possibles :</u> 1) Développement du réseau des sommets emblématiques méditerranéens : (GAL Terres Romanes, GAL Pieriki Anaptixiaki S.A.-O.L.A. (Grèce), GAL Razlog (Bulgarie), GAL Bergueda (Espagne) + territoires non encore labellisés en Espagne (Mulhacen), en Italie (Etna), au Liban (Mont Liban) et en Algérie (Massif du Djurdjura). 2) Développement de l'Euro Velo 8 – Pirinexus (GAL de Haute Provence (France), GAL ADRINOC (Espagne), GAL Italie, GAL Grèce) 3) Quel tourisme dans les Grands Sites de France? (GAL Cœur d'Hérault, GAL Garrigues Costières de Nîmes, GAL Uzège Pont du Gard, GAL Volcans d'Auvergne, GAL d'Aurillac, GAL Pays Avalonnais, GAL Terres Romanes) 4) Création d'actions collectives entre réseaux de cinémas ruraux (GALs de l'Aude) 5) Revitalisation des centres bourgs (GAL Terres de vie en Lozère) 6) Responsabilité sociétale des entreprises GAL ADRINOC (Espagne) <u>Actions à venir :</u> 1) Développement économique avec territoires organisés du Maghreb (Tunisie, Maroc) et de la Turquie. 2) Projets (non connus) en rapport avec notre thématique « Dynamisation de l'économie locale » **3) Soutien aux actions préparatoires des projets de coopération (idée à projet)**

Il est demandé au Comité de programmation de se prononcer sur ces modifications :

→ Les modifications sont validées à l'unanimité.

IV ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

IV.A Instruction de 4 dossiers par mois et ses conséquences

Les services instructeurs nous imposent un maximum de 4 dossiers par mois instruits pour la programmation ou pour le paiement. Cela implique des conséquences sur notre capacité à programmer toute l'enveloppe dans les délais impartis :

En effet, il reste :

- 62 dossiers à payer,
- 80 nouveaux dossiers à programmer et 80 dossiers à payer.

Soit un TOTAL de 222 dossiers à traiter. Avec 4 dossiers par mois, cela fait 55 mois. Ce qui nous amène à janvier 2024.

Le risque de ne pas pouvoir traiter tous les dossiers dans les temps est fort.

Aussi, il est proposé au Comité de programmation de relever les plafonds à 25 000 € (au lieu de 15 000 €) pour les axes 2, 3 et 4, à l'exception des projets d'évènements de l'Axe 3 qui restent plafonnés à 10 000 €.

[Pour rappel, les plafonds initiaux étaient à 50 000 €. Ils ont été abaissés à 15 000 € suite à l'évaluation à mi-parcours au printemps 2018.]

→ Les modifications sont validées à l'unanimité.

IV.B Etat d'avancement de la programmation

Présentation de l'état d'avancement de la programmation :

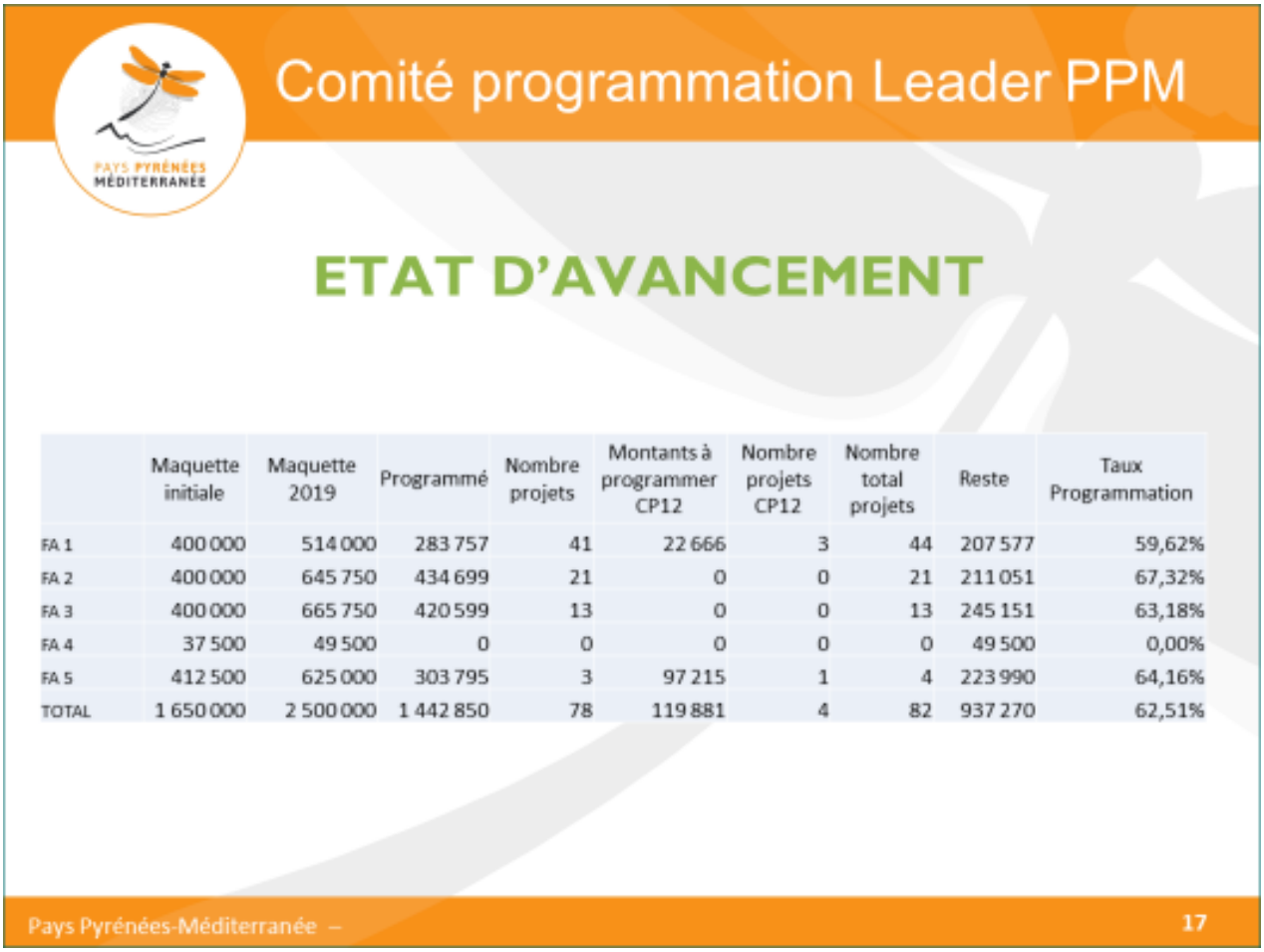

	Maquette initiale	Maquette 2019	Programmé	Nombre projets	Montants à programmer CP12	Nombre projets CP12	Nombre total projets	Reste	Taux Programmation
FA 1	400 000	514 000	283 757	41	22 666	3	44	207 577	59,62%
FA 2	400 000	645 750	434 699	21	0	0	21	211 051	67,32%
FA 3	400 000	665 750	420 599	13	0	0	13	245 151	63,18%
FA 4	37 500	49 500	0	0	0	0	0	49 500	0,00%
FA 5	412 500	625 000	303 795	3	97 215	1	4	223 990	64,16%
TOTAL	1 650 000	2 500 000	1 442 850	78	119 881	4	82	937 270	62,51%

V DEPROGRAMMATION DE PROJETS

V.A Aménagements de l' Hostal Dels Trabucayres

N° RLAN190218CR0910031

Maureillas Las Illas

SAS MARCEL ET AGNES

Mme Cerdan et M. Marty

Montant Leader : 6 400 €

Déprogrammation à la demande du Maître d'ouvrage.

→ La déprogrammation est validée à la majorité.

V.B Création d'un Escape Game « L'Intrigue »

N° RLAN190218CR0910065

Argelès sur Mer

Mme Justine WAROQUIER

Montant Leader : 3 840,56 €

Déprogrammation à la demande du Maître d'ouvrage.

→ La déprogrammation est validée à la majorité.

VI INFORMATION SUR LA COOPERATION

Présentation des 5 projets de coopération en cours de construction :

VI.A Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

VI.B Montado Agrosylvopastoralisme

VI.C Production d'NRJ renouvelable et autoconsommation

VI.D Projet Crabes, Algues, Plastiques et agroécologie Nord-Sud

VI.E Cinémas de proximité

VII ANALYSE DES PROJETS DE L'AXE 1 ET DE L'AXE 2

VII.A Développement du Camping Amélia - VTT

AXE 1

MO : SAS Amelia Camping

Lieu : Amélie-les-Bains

Coût du projet : 10 416,67 €

Plan de financement :

LEADER : 6 666,64 €

CC Haut Vallespir : 1 666,66 €

Autofinancement : 2 083,37 €

Présentation du projet sous la forme d'un film.

Présentation de la grille de sélection et de la note du projet : 35/40.

Présentation de l'avis du Comité technique : avis favorable.

Il est présenté au vote, complet et instruit.

10 votes « pour » sur 10 réponses.

→ Le projet est programmé à l'unanimité.

VII.B Développement d'hébergements insolites - Domaine Oz Arbres

AXE 1

MO : SAS THIROTINO 2018 - Domaine Oz Arbres

Lieu : Prats-de-Mollo

Coût du projet : 12 549,12 €

Plan de financement :

LEADER : 8 000 €

CC Haut Vallespir : 2 000 €

Autofinancement : 2 549,12 €

Présentation du projet sous la forme d'un film.

Présentation de la grille de sélection et de la note du projet : 34/40.

Présentation de l'avis du Comité technique : avis favorable.

Il est présenté au vote, complet et instruit.

10 votes « pour » sur 10 réponses.

→ Le projet est programmé à l'unanimité.

VII.C Création d'une collection de lingerie féminine « couture » dans le Haut Vallespir

AXE 1

MO : EIRL Deshayes Créations – Luc Deshayes

Lieu : Prats-de-Mollo

Coût du projet : 14 695,02€

Plan de financement :

LEADER : 8 000 €

CC Haut Vallespir : 2 000 €

Autofinancement : 4 695,02 €

Présentation du projet sous la forme d'un film.

Présentation de la grille de sélection et de la note du projet : 34/40.

Présentation de l'avis du Comité technique : avis favorable.

Il est présenté au vote, complet et instruit.

11 votes « pour » sur 11 réponses.

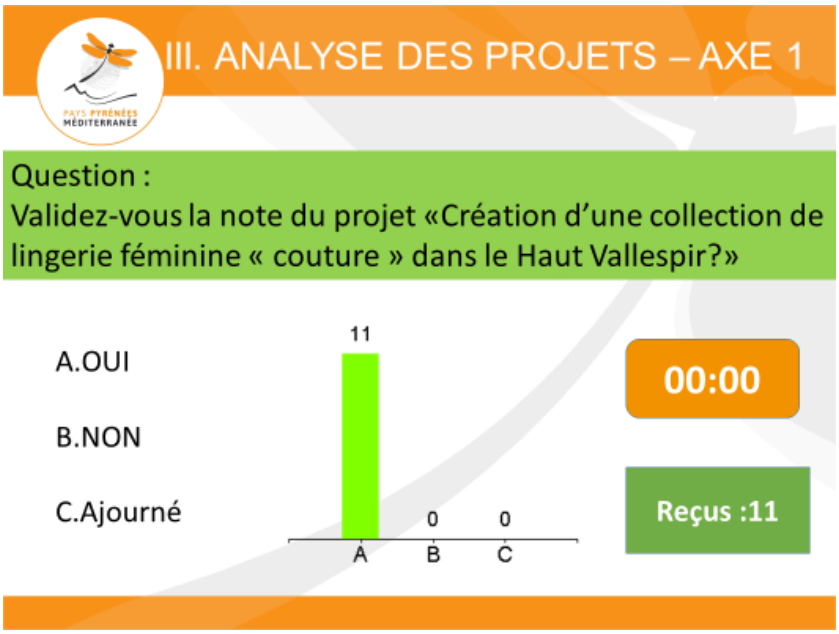

→ Le projet est programmé à l'unanimité.

VII.D Création du 1er salon grand public des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales dans les Pyrénées Orientales

AXE 2

MO : CC Albères Côte Vermeille Illibéris

Lieu : Argelès-sur-Mer

Coût du projet : 24 164,07 €

Plan de financement :

LEADER : 15 000 €

Autofinancement : 9 164,07 €

Ce projet est représenté au vote (il avait déjà été présenté lors du 11ème Comité de programmation) du fait que le rapport d'instruction n'avait pas été signé avant.

Présentation du projet sous la forme d'un film.

Présentation de la grille de sélection et de la note du projet : 32/40.

Présentation de l'avis du Comité technique : avis favorable.

Il est présenté au vote, complet et instruit.

10 votes « pour » sur 10 réponses.

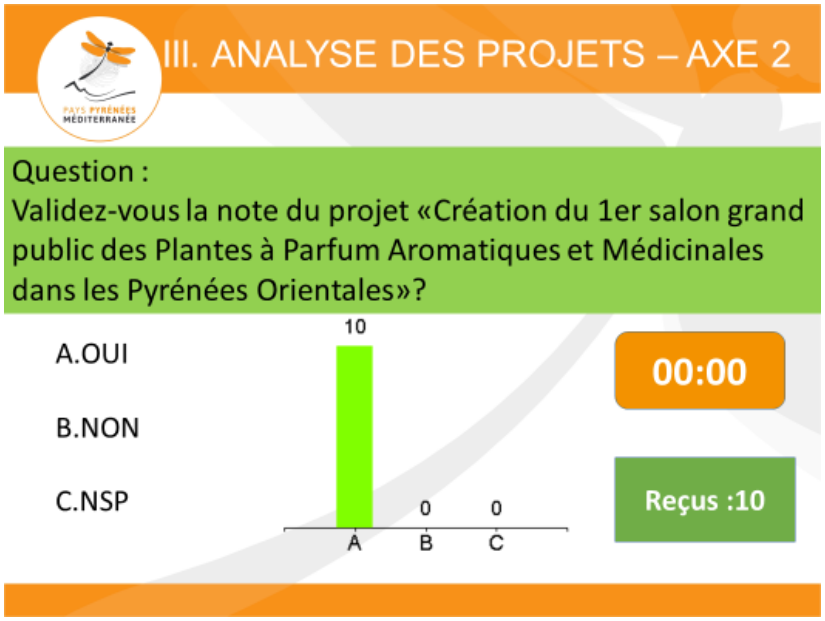

→ Le projet est programmé à l'unanimité.

VIII MODIFICATION DE PROJETS DEJA PRESENTES

VIII.A Opération de valorisation oeno-touristique

AXE 3

Le projet est reproposé au vote suite à une modification du plan de financement.

→ Le plan du financement du projet est modifié à l'unanimité.

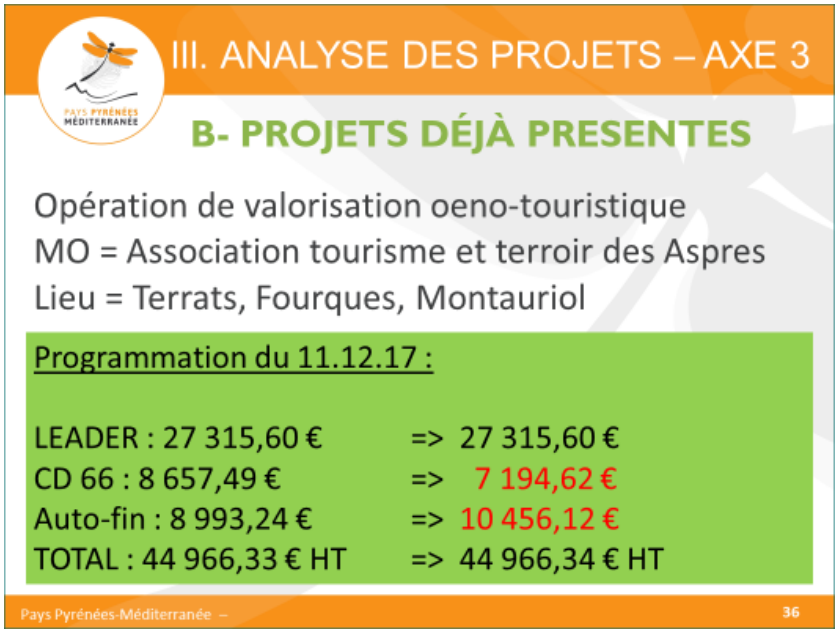

IX PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Il est proposé aux membres du comité de programmation de se retrouver à l'automne prochain pour le 13ème Comité de programmation.

Pour conclure, Antoine André, Président du Pays Pyrénées Méditerranée, et Pierre Aylagas, Président de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille illibéris, remercient l'assemblée et proposent de se retrouver autour d'un apéritif de terroir amélioré uniquement composé de produits locaux, offert par la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Fait à Céret, le 5 juin 2019

Antoine ANDRÉ
Président du Pays Pyrénées Méditerranée